

**Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités et de la santé**

ARRETE

**Portant inscription sur la liste d'aptitude
pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat**

**La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Le ministre des Solidarités et de la Santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret le décret 2008-836 du 22 août 2008 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux, applicables à la campagne de promotion au titre de l'année 2021 ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRETENT

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021, les secrétaires administratifs des ministères des affaires sociales dont les noms suivent (par ordre alphabétique) :

BASILLE	Nathalie	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Montpellier (Etablissement public)
BEKAERT	Sandrine	DREETS (cohésion sociale) des Hauts-de-France
BELAYACHI	Rachida	Direction des Ressources Humaines (Administration centrale)
BERNARD	Evelyne	Agence Régionale de Santé d'Occitanie
COETMEUR	Delphine	DREETS (cohésion sociale) de Bretagne

DELMOTE	Isabelle	Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France
DO PACO	Lucien	Agence Régionale de Santé du Grand-Est
GELOT	Catherine	DREETS (cohésion sociale) des Pays de la Loire
GODEC	Elisabeth	Agence Régionale de Santé de Bretagne
HEURTEVENT	Jean-Michel	Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine
LADET	Christian	Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur
LAMOUREUX	Marie-Claire	DREETS (travail) de Nouvelle Aquitaine
LAVOIX	Valérie	Agence des services civiques (agent mis à disposition)
LE DREAN	Chantal	Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
MARIETTE	Gérard	Direction des Cabinets (Administration centrale)
MARTINIERE	Nadège	Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
PARISI-XBERRAS	Marie-France	DREETS (cohésion sociale) de Provence-Alpes-Côte d'Azur
PASSEREAU	Nadine	Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté
PEYRELADE	Emmanuel	Direction du Numérique (Administration centrale)
PLESDIN	Patrick	DREETS (travail) d'Ile-de-France
ROBERT	Danielle	DREETS (cohésion sociale) d'Auvergne Rhône Alpes
SAND	Luisa	DREETS (cohésion sociale) du Grand-Est
SERS	Paule	DREETS (cohésion sociale) d'Ile-de-France
SYLVESTRE	Janick	Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes
VANDERMEERSCH	Valérie	DREETS (travail) des Hauts-de-France
VIALARD	Evelyne	DREETS (cohésion sociale) de Nouvelle Aquitaine
YESILMEN	Songül	Direction de la Sécurité Sociale (Administration centrale)

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **01 JUL. 2021**

Pour les Ministres et par délégation,
 sous-directeur de la gestion administrative
 et de la paie